71e Année. 11e Série. Tome III. N° 38. 22 Septembre 1900.

# GAZETTE MÉDICALE DE PARIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ.

INFORMATIONS MÉDICALES GÉNÉRALES ULTRA-RAPIDES.

**Organe de l'Agence de la Presse Médicale et Scientifique Française et de l'Institut international de Bibliographie Scientifique.**

*Directeur-Rédacteur-en-chef* : **Marcel BAUDOUIN.**

SOMMAIRE. — Bulletin : La Peste en Écosse, par Marcel Baudouin; — Actualités : Chronique médicale de l'Exposition : La Filtration des Eaux : Le Filtre Kurka. — Les Congrès du mois : Le premier Congrès international du Commerce et de l'Industrie des Spécialités pharmaceutiques. Le Congrès de Médecine vétérinaire. — Les Epidémies actuelles : La Peste en Ecosse. — Les Médecins explorateurs : Le Dr Henric. — Nécrologie. — Petites Informations. — Variétés et Anecdotes. — Les livres nouveaux. — Bulletin Bibliographique.

ILLUSTRATIONS. — Le Filtre Kurka à l'Exposition de Vincennes. Un élément du Filtre Kurka. Installation du Filtre Kurka. — M. le Dr Henric. — M. le Dr A. Lamouroux (Paris).

## BULLETIN

**614.5**

### La Peste en Ecosse.

La peste s'est installée en Grande-Bretagne, à Glasgow, en Ecosse. Elle a déjà fait un certain nombre de victimes dans cette énorme agglomération, aux relations internationales considérables, et menace, non seulement les ports étrangers, mais aussi les villages voisins.

Toutes les précautions, affirme-t-on, ont été prises par les autorités anglaises. Nous n'en doutons pas. On s'efforce, de même, en France (1) comme ailleurs, de défendre nos côtes; et l'on a raison.

Réussira-t-on à arrêter vite l'épidémie dans sa marche, comme le prétendent beaucoup d'hygiénistes? Nous l'espérons et y comptons. Mais le résultat sera-t-il obtenu aussi rapidement que bon nombre le croient? Cela est plus incertain.

Ce qui nous fait émettre ces doutes, c'est ce qui s'est passé pour l'épidémie de Sydney (Australie), dont nous avons raconté l'histoire dans notre dernier numéro (1). Certes, la peste n'a pas une puissance de propagation comparable à celle du choléra; mais il ne faudrait pas croire que, même à l'heure actuelle, où l'on possède au moins deux sérums antipesteux, on l'arrête aussi facilement qu'on le répète sans cesse.

A Sydney, en six mois, malgré toutes les précautions prises, la maladie a fait 297 victimes, et a causé 101 décès. Ces chiffres ne sont pas, évidemment, très élevés pour une ville aussi importante que la métropole d'Australie, et prouvent qu'en réalité l'affection n'est pas aujourd'hui des plus malignes. Mais ils montrent que l'épidémie, qui devrait s'éteindre vite, dure malgré tout ce qu'on tente, et persiste assez longtemps, en dépit des efforts les plus scientifiquement organisés.

Comme à Glasgow, les environs de Sydney ont été infectés. Il faut donc se défendre et le Gouvernement français a bien fait de prendre les mesures que nous signalons plus loin (2).

Il ne sera jamais assez sévère.

Marcel Baudouin.

(1) Depuis quelque temps, le Gouvernement exige la patente de santé pour les provenances de Grande-Bretagne.

(1) *Gazette médicale de Paris*, 1900, n° 37, p. 437-438.

(2) Voir, plus loin, page 449.

# ACTUALITÉS

## *CHRONIQUE MÉDICALE DE L'EXPOSITION.*

**613.35**

### La Filtration des Eaux : Le Filtre Kurka.

La question de la filtration en grand des eaux a depuis longtemps déjà préoccupé les hygiénistes. Les moyens artificiels dont on disposait jusqu'à ce jour ne sont pas encore absolument satisfaisants. C'est pourquoi nous croyons utile de signaler à l'attention de nos lecteurs tous es systèmes nouveaux. Mais, pour aujourd'hui, nous nous bornerons à citer celui qui est exposé à l'Annexe de Vincennes, et qui permet de faire une filtration d'eau, de quelle qualité qu'elle soit et dans la quantité désirée. Il s'agit du Filtre Kurka, qui, contrairement à tous les filtres connus jusqu'ici, travaille avec la plus petite durée possible et présente, par là-même, de très grands avantages.

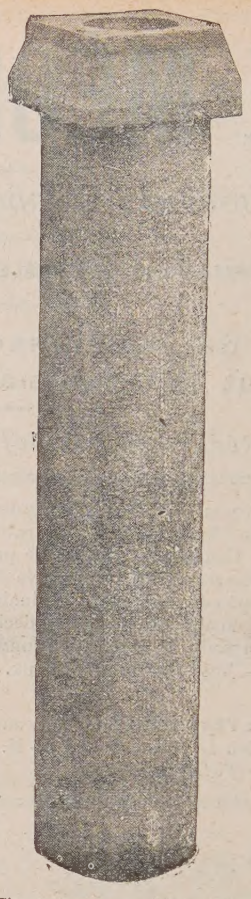

*Fig.* 124. — Un élément du Filtre Kurka.

Nous attirons spécialement l'attention des hygiénistes sur cette belle exposition.

La disposition générale de ce filtre comprend :

1° Un *réservoir d'eau à filtrer.*

2° Un certain *nombre de chambres, où l'on installe les éléments de filtration.*

3° Un *couloir de service.*

4° Un *bassin à eau épurée.*

Les éléments de filtration, qui constituent, en somme, la base du système (Voir *Fig.* 124), sont des tuyaux solides de pierre poreuse, à pores très fins ; ils sont réunis verticalement et multiplient par leur nombre les surfaces filtrantes.

La longueur totale de l'élément est de 1m20; le diamètre de la partie cylindrique est de 0 m.23; et seize de ces éléments exigent un mètre carré de surface , ce qui est peu.

Tout mètre carré de surface de filtration fournit 3 mètres cubes 56 d'eau épurée par jour, à la vitesse

*Fig.* 125 — Le filtre Kurka à l'Exposition de Vincennes.

normale de filtration de cent cinquante-trois millimètres.

Les *Fig.* 125 et 126 montrent l'installation du filtre avec les différentes parties que nous avons mentionnées.

qu'à ceux-ci. La raison en est que les détaillants, se laissant glisser sur la pente du rabais, ont peu à peu abandonné au public la remise qui leur est faite sur le prix marqué

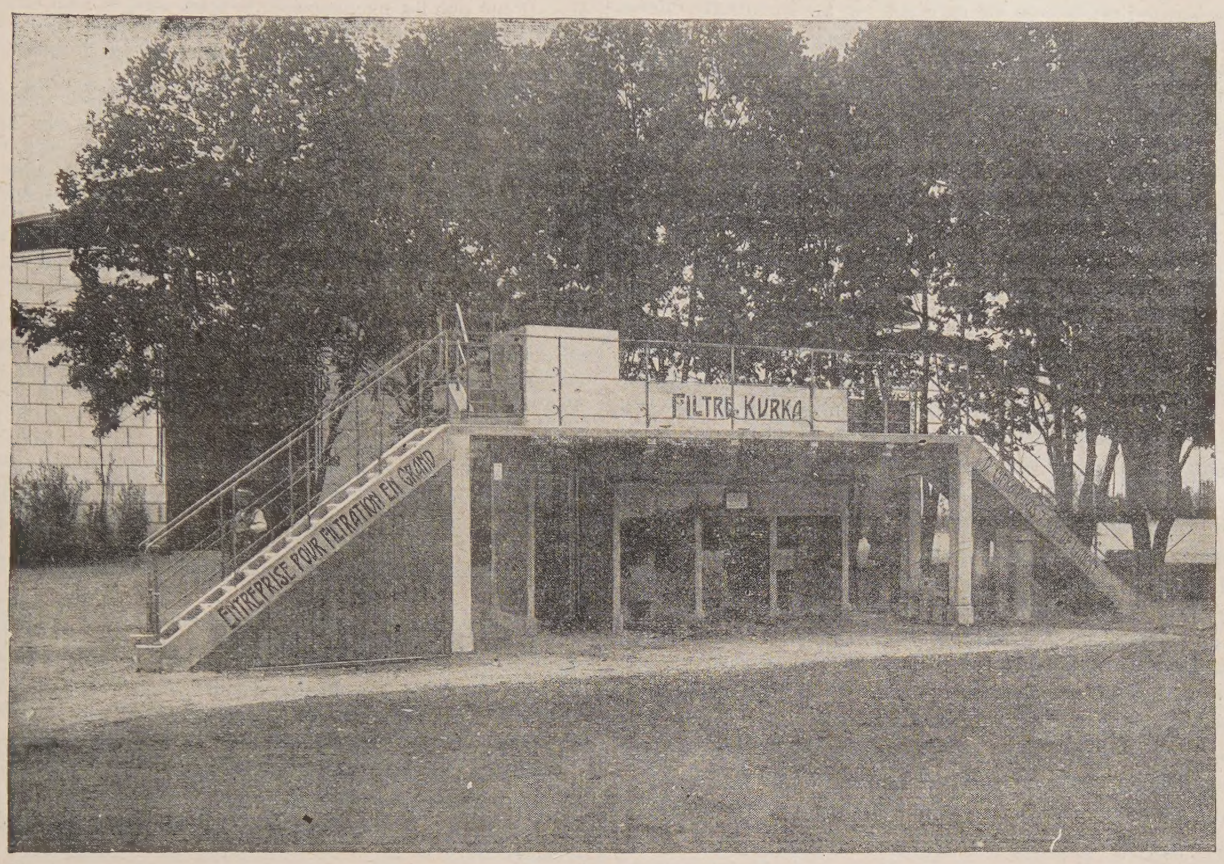


*Fig.* 126, — Installation du Filtre Kurka.

## *LES CONGRÈS DU MOIS.*

### 615.4 (06)

### Le premier Congrès international du Commerce et de l'Industrie des Spécialités pharmaceutiques.

[Paris : 3-4 Septembre 1900].

Le premier *Congrès international du Commerce et de l'Industrie des Spécialités pharmaceutiques* vient de clore ses séances. L'importance de ce Congrès ne saurait être méconnue à une époque où les spécialités jouissent auprès des médecins et du public d'une faveur incontestable et sans cesse croissante. Les médecins y ont trouvé des garanties de dosage, d'inaltérabilité et de bonne qualité des produits, qui en assurent l'efficacité. A cela il faut ajouter, on peut bien le dire, une plus grande facilité de prescription.

Mais cette faveur n'a pas été sans amener un énorme contre-coup, provoqué d'un côté par la concurrence, ce qui n'a encore rien de surprenant à l'époque où nous sommes; de l'autre, par l'obstruction exercée par les pharmaciens détaillants eux-mêmes. Ce dernier fait est assez curieux. On peut se demander en effet comment les spécialités, dont la vente est réservée aussi bien aux pharmaciens détaillants qu'aux pharmaciens spécialistes, profiteraient à ceux-là plutôt des spécialités, et n'ont plus par là-même intérêt à en vendre. Les imitations « à meilleur marché » se sont donné libre cours; et c'est ainsi que les spécialistes ont rencontré de la part, non pas de confrères ennemis, mais de confrères assurément imprudents, une opposition peu en rapport avec leurs intérêts bien compris. Voici en effet comment s'exprime M. A. Girard, dans un travail très documenté, lu au Congrès (1re Section) : « La spécialité n'a jamais été créée en vue de léser les intérêts confraternels ; elle devait, au contraire, procurer aux pharmaciens un supplément de recettes et de bénéfices rémunérateurs, car, par sa publicité, elle a incité le public à se médicamenter ». Et plus loin : « Le rabais, en dehors des efforts que nous tentons nous-mêmes pour le réfréner, aura nécessairement sa période de réaction. La spécialité arrivera, suivant la progression que nous prévoyons, à compter pour un tel chiffre dans les recettes de la pharmacie, que celle-ci ne pourra plus sacrifier ses profits ».

Les pharmaciens détaillants, dont la situation certes est également digne d'intérêt, comprendront ces sages réflexions, et si, dans l'avenir, l'entente complète, nécessaire et profitable, autant pour les uns que pour les autres, peut s'établir entre les détaillants et les spécialistes, ce sera déjà là un grand résultat.

Ceci dit, comment les spécialistes pourront-ils lutter contre la concurrence ? Il s'agit, bien entendu, de la concurrence qui s'exerce au moyen de préparations frauduleuses, contenant secrètement d'autres médicaments énergiques que ceux annoncés, ou de contrefaçons mal faites.

C'est là une question qui intéresse autant les médecins et le public que les pharmaciens eux-mêmes. Les Congressistes ont essayé de la résoudre d'abord en s'unissant en une force compacte, chacun revendiquant la responsabilité de ses produits ; ensuite en émettant un certain nombre de projets de résolutions dont ne peuvent manquer de s'inspirer les pouvoirs publics des différents pays, lorsqu'ils seront appelés à examiner la question. Il y a précisément en France un intéressant projet de loi déposé à la Chambre par M. Astier, député, et dont les termes ont ce grand et rare avantage de concilier tous les intérêts. M. Astier, qui est également pharmacien, a été amené à donner au Congrès, où il assistait, des explications sur son projet de loi. Il a déclaré que l'article V, qui intéresse particulièrement les spécialistes, a déjà été voté au Sénat, soutenu par M. le Pr Cornil, comme rapporteur, et M. le Pr Brouardel, en qualité de Commissaire du Gouvernement. La modification apportée par lui consiste dans l'obligation imposée aux spécialistes d'indiquer sur leurs étiquettes le nom et la dose de la ou des substances actives qui entrent dans leurs préparations. L'honorable député a ajouté que cette innovation, qui semble contraire aux intérêts des spécialistes, a pour but de renseigner exactement le médecin ; en même temps elle mettra un frein aux réclames charlatanesques, qui se font autour de certains produits indignes de la confiance du médecin et du public. En résumé, a-t-il conclu, les lois doivent être faites dans l'intérêt général, et non en faveur d'une corporation, si intéressante soit-elle.

Nul doute que les dispositions de ce projet parfaitement équitable ne soient adoptées lorsqu'en viendra la seconde délibération.

En attendant, après avoir montré la valeur scientifique et pratique des spécialités, après avoir montré que les entraves apportées à leur libre circulation sont contraires aux intérêts publics, le Congrès a voulu surtout assurer la protection des véritables spécialités, et diminuer ou unifier dans une mesure équitable les droits d'introduction excessifs et souvent prohibitifs de ces spécialités dans les différents pays. Ce sont justement ces droits qui, en augmentant les prix de vente sans profit pour le vendeur, favorisent la concurrence ou la contrefaçon. En conséquence, le Congrès a adopté à l'unanimité les projets de résolutions suivants, auxquels nous avons fait allusion :

Première section. — *Première résolution.* — Il est à désirer : 1° Que dans chaque pays les restrictions légales ou administratives apportées à l'introduction et à la vente des spécialités pharmaceutiques n'aient d'autre but que d'assurer à la santé publique les garanties auxquelles elle a droit ; 2° Que le régime du droit commun soit appliqué à ces produits, en ce qui concerne les restrictions légales, administratives ou fiscales (censure pour la publicité, timbre, impôts spéciaux, etc.) apportées aux moyens employés pour la propagande.

Deuxième section. — *Deuxième résolution.* — Il est à désirer que, dans tous les pays où les spécialités pharmaceutiques ne sont pas admises librement, on réalise l'unification des formalités à remplir pour l'introduction et la vente des spécialités étrangères. Ces formalités devraient surtout consister dans la déclaration faite par les intéressés, des principes actifs de chaque préparation.

*Troisième résolution.* — Dans chaque traité de commerce il devra être stipulé que les médicaments vendus sous le nom et le cachet du fabricant pourront être introduits dans les pays contractants, à la charge par les fabricants de se soumettre aux formalités prescrites par les lois du pays d'introduction.

*Quatrième résolution.* — Il est à désirer . 1° Que, dans les pays où les taxes douanières sont établies *ad valorem*, ces droits ne dépassent pas 10 0/0 de la valeur moyenne des produits, calculée suivant les prix de gros habituels ; 2° Que, dans les pays où les taxes douanières sont perçues sous forme de droits spécifiques calculés d'après le poids de la marchandise, ces taxes soient graduées de façon à grever toutes les catégories de spécialités, lourdes ou légères, dans la même proportion par rapport à leur valeur, sans jamais excéder 10 0/0 du prix de gros habituel des produits.

Troisième section. — *Cinquième résolution.* — Les marques de fabrique devant être protégées indépendamment des produits qu'elles revêtent, il en résulte que la marque de fabrique d'un médicament quelconque doit être protégée même dans le pays où ce médicament est prohibé.

*Sixième résolution.* — Le nom d'un fabricant ou d'un inventeur, fût-il inscrit dans un Codex ou tout autre recueil officiel de médicaments, constitue une propriété qui doit être protégée partout, sans distinction de nationalité, et sans obligation de dépôt, à moins que ce fabricant n'en ait fait volontairement abandon au domaine public.

*Septième résolution.* — L'emploi des désignations usuelles, telles que le nom scientifique d'un médicament ou le nom de la forme qu'il affecte, comme par exemple les mots : Capsules, élixirs, globules, granules, ovules, pilules, poudre, sels, sirop, solution, suppositoire, vins, etc., étant absolument nécessaire dans bien des cas pour dénommer clairement les produits pharmaceutiques, il est à désirer que les marques de fabrique portant l'une des dites désignations, suivies du nom du fabricant ou de l'inventeur, soient acceptées au dépôt dans chaque pays, étant entendu que le dépôt ne concède au déposant aucun droit à la propriété de la désignation usuelle.

*Huitième résolution.* — La dénomination de fantaisie d'un médicament doit être protégée dans tous les pays à l'égal des dénominations de fantaisie des autres produits de l'industrie.

*Neuvième résolution.* — Il est à désirer que tous les pays adoptent une législation uniforme de la brevetabilité des produits industriels, y compris les médicaments.

Ces projets de résolutions ont été motivés par d'excellents rapports. Nous avons cité celui de M. Girard ; citons également celui de M. Augendre (2me section), concernant le « Régime relatif à l'Industrie et au Commerce des spécialités pharmaceutiques ». Enfin celui de M. L. Comar sur la « Garantie des marques de fabrique et de commerce des spécialités pharmaceutiques dans les différents pays ».

Ajoutons enfin que des discussions importantes ont eu lieu, auxquelles ont pris part : MM. Victor Fumouze, Docteur en Médecine, Président du Congrès, Président honoraire de l'Union des Fabricants ; Pelletier, avocat à la Cour d'Appel ; le Comte de Maillard de Marafy, Président des Comités consultatifs de l'Union des Fabricants ; Bertaut, Président de la Chambre syndicale des Fabricants de produits pharmaceutiques ; Astier, Coirre, Vice-Président de cette Chambre syndicale ; Leprince, Docteur en Médecine, Secrétaire général du Congrès ; et Le Perdriel, Secrétaire.

Nous devons également mentionner l'intervention efficace de plusieurs Délégués étrangers, notamment des Délégués belges.

Il était bon de fixer les principaux résultats de ce Congrès, qui intéressent autant, nous le répétons, les Médecins et le Public que les Pharmaciens eux-mêmes. — René J. LAUFER.

### 619 (06)
### Le Congrès de Médecine Vétérinaire
[Paris, 1900].

M. Jean Dupuy, Ministre de l'Agriculture, a présidé, à l'Hôtel des Sociétés savantes, la séance d'ouverture du Congrès vétérinaire.

Environ trois cent Ccongressistes assistaient à cette réunion, parmi lesquels de nombreuses notabilités du monde vétérinaire et scientifique, notamment MM. Darbot, sénateur ; Nocard et Chauveau, de l'Institut ; Rossignol, Benjamin, président de la Société centrale vétérinaire, etc.

Après une allocution très applaudie du Ministre, qui a félicité de leurs succès les organisateurs du Congrès et les a assurés de la sollicitude du Gouvernement, l'assemblée a procédé à l'élection de son bureau et réglé l'ordre du jour de ses travaux.

A ce Congrès, une série de *vœux* d'intérêt général ont été adoptés.

A la suite d'un rapport de M. DARBOT, sénateur, le Congrès a demandé que l'*industrie des étalons* fût protégée, au point de vue des primes, par la création de commissions départementales, nommées par les conseils généraux.

Il a été d'avis que le *Service sanitaire vétérinaire* devait être organisé pour toute la France d'une manière uniforme et dirigé par un personnel technique institué auprès du ministère de l'Intérieur.

Est venu ensuite en discussion un rapport de M. MOROT, secrétaire général du Congrès, sur la *réglementation des saisies dans les abattoirs*. Sur cette question, le Congrès a émis le vœu que fût établie réglementairement l'uniformité des motifs de saisie dans les abattoirs ; que cette réglementation fût établie par une Commission nommée par le ministre de l'Agriculture et qu'elle fût incorporée dans le Règlement d'administration publique destiné à compléter la loi du 21 juin 1898 sur le Code rural.

Après une série de vœux relatifs à l'*agencement des abattoirs au point de vue sanitaire*, le Congrès a examiné le rôle des vétérinaires dans l'enseignement agricole. Adoptant les conclusions du rapport de M. THIERRY, professeur à l'École d'agriculture de Beaune, le Congrès a demandé que les professeurs de Zootechnie des Écoles pratiques d'agriculture fussent des vétérinaires nommés après concours, et que, par contre, un cours d'Agronomie fût institué dans les Écoles vétérinaires.

Notons aussi le rapport de M. LARMET (de Besançon) sur *les certificats d'origine et de santé, la création d'une caisse des Epizooties*. Après la discussion du rapport de la Commission des travaux, discours du président et clôture du Congrès.

Une délégation a remis à M. Dupuy, ministre de l'Agriculture, le texte des vœux adoptés par le Congrès.

## *LES ÉPIDÉMIES ACTUELLES.*

### 614.3
### La Peste en Ecosse.

I. — L'ÉPIDÉMIE. — *Glasgow*. — Il y a déjà eu plus de 100 personnes atteintes de la peste bubonique à Glasgow. On signale 5 nouveaux cas de peste : ce qui porte le nombre des cas à 22 et un cas suspect. Il y a 115 personnes en observation à l'heure actuelle.

Les cas soignés à l'hôpital sont divisés en deux catégories : la première comprend les malades non sérieusement atteints et qui peuvent guérir ; la seconde est composée de malades, dont l'état est critique et qui pourraient succomber. Il est vrai que les médecins sont convaincus qu'en raison des moyens dont la Science dispose actuellement, l'épidémie ne pourra faire des ravages aussi grands que ceux causés par le choléra ou la petite vérole.

Le personnel médical et les gardes-malades de l'hôpital ont été inoculés, au moyen du sérum arrivé de Paris. Les cadavres des victimes sont incinérés. Un conflit s'est produit entre les autorités sanitaires et les curés catholiques, deux cadavres de pestiférés ayant été *incinérés* sans le consentement de l'Eglise.

On a découvert, dans une rue voisine de celle où se sont produits les premiers cas de peste, le cadavre d'une jeune femme morte de cette maladie. Les voisins, ayant remarqué une odeur nauséabonde qui s'échappait de l'appartement, enfoncèrent la porte et trouvèrent une jeune femme qui gisait au pied de son lit.

*Extension en Ecosse*. — La peste a gagné la petite ville de Govan, où il y a eu trois cas.

II. — MESURES SANITAIRES. — *Glasgow*. — Les commerçants de Glasgow viennent d'adresser aux autorités une protestation contre les mesures de précaution prises pour empêcher la propagation de la peste. Ils déclarent ces précautions exagérées et font ressortir le tort considérable qu'elles font subir au commerce, dont les affaires sont presque totalement suspendues.

*Liverpool*. — D'autre part, le Conseil municipal de Liverpool a décidé la désinfection afin d'assainir les quartiers populeux où la peste aurait de grandes chances de se propager si elle faisait son apparition dans la ville.

*Londres*. — Le bruit a couru que deux cas s'étaient produits dimanche parmi les ouvriers des docks de Londres ; mais les autorités ont catégoriquement démenti le fait.

Tous les bâtiments arrivant dans les ports anglais sont examinés par le Service de Santé. S'il y a des cas suspects, ils sont soumis à une stricte surveillance pendant dix jours.

AUTRICHE. — Le gouvernement autrichien a ordonné de soumettre à un examen médical toutes les provenances de Glasgow.

HOLLANDE. — On annonce qu'un cas de peste aurait été constaté à Amsterdam. Un décret royal en date du 8 septembre, prescrit l'application de mesures très rigoureuses dans les ports hollandais. En prévision du danger, on a déjà pris de minutieuses précautions, surtout au Hook van Holland, à Maassluis et à Rotterdam.

FRANCE. — Le Ministère de l'Intérieur a fait publier au *Journal Officiel* l'avis suivant : « La peste ayant été constatée à Glasgow, la patente de santé sera obligatoire, à partir du mercredi 12 septembre, pour les navires provenant des ports d'Ecosse, d'Angleterre et d'Irlande, par application de l'article 12 du décret de Police sanitaire maritime du 4 janvier 1896 ».

*Brest.* — Le Conseil sanitaire maritime de Brest, a pris une série de mesures contre la peste. Il a décidé d'installer une étuve avec des pulvérisateurs au bout de la jetée ouest du port de commerce, à proximité des bureaux de la consigne sanitaire. L'Administration sanitaire ne dispose actuellement que d'une étuve, sise sur l'île de Trébéron, au fond de la rade de Brest, par conséquent assez éloignée de la direction sanitaire. D'un autre côté, les militaires des troupes de la Marine, rentrés des colonies et en convalescence, sont tenus de se présenter, tous les huit jours, aux médecins des localités où ils se rendent. Ceux qui sont rentrés de congé et présents au corps sont présentés au Conseil de Santé.

Le directeur du Service Sanitaire maritime, à Brest, communique la note suivante : « Conformément aux instructions ministérielles, depuis le 12 septembre, les arrivages de Glasgow ne sont plus admis à Brest ni dans tout le ressort de la circonscription (depuis et y compris Saint-Malo, jusqu'à l'embouchure de la rivière de Quimperlé), quel que soit le chargement du navire. Un navire venant de Glasgow serait d'office, après avoir reçu sur rade, dans un mouillage isolé et sous pavillon de quarantaine, un approvisionnement nécessaire en eau et en vivres frais, dirigé sur le Havre ou Saint-Nazaire. » La municipalité de Brest, de son côté, fait arroser les rues avec de l'eau additionnée de phénol.

Des mesures viennent d'être prises pour préserver les petits ports de la côte bretonne contre l'invasion de l'épidémie ; ces mesures étaient nécessaires. M. Verne, sous-préfet de Brest, vient d'adresser aux maires des communes de l'arrondissement une circulaire leur prescrivant de prendre des mesures de préservation contre la peste.

## *LES MÉDECINS EXPLORATEURS.*

### 61 : 92

### L'arrivée du Dr Henric en France.

Le steamer *Vauban*, de Bordeaux, venant de Saint-Louis, Dakar et toute la côte du Sénégal, est arrivé à Marseille. Il a été envoyé au Frioul où une quarantaine de quatre jours lui a été imposée en raison de sa provenance. Cette quarantaine se prolongerait si des cas suspects étaient signalés à bord, mais jusqu'à présent la situation sanitaire est bonne.

On sait que le Dr HENRIC, de la mission Voulet-Chanoine, s'est embarqué à bord du *Vauban* pour rentrer en France, après avoir d'ailleurs payé son tribut à l'épidémie de fièvre jaune ; mais il a su s'en guérir.

M. le Dr Henric a joué un rôle assez important dans la mission Voulet, dont il dirigea le service médical. C'est lui qui, le 14 juillet, recueillit le dernier soupir du colonel Klobb et soigna son officier d'ordonnance, le lieutenant Meynier, que les balles de Voulet avaient grièvement atteint. Il fut assez heureux pour lui sauver la vie. N'écoutant ensuite que son devoir de médecin, il essaya même, a-t-on dit, de rappeler Chanoine à la vie. On comprend dans ces conditoins que la déposition du Dr Henric devant le parquet militaire du Sénégal ait eu une importance capitale. Mais, à cet égard, il est à prévoir qu'il observera le silence le plus absolu en rentrant en France et que les journalistes n'obtiendront de lui aucune indication décisive sur le sombre drame du Soudan.

M. le Dr HENRIC, médecin des Colonies. [*Mission Voulet-Chanoine*].

D'ailleurs notre confrère vient d'adresser au *Petit Marseillais* la lettre suivante, datée du lazaret de Frioul, 12 septembre :

« Monsieur, certains journaux de Paris prétendent que M. le gouverneur général Chaudié m'aurait retenu au Sénégal, en plein foyer de fièvre jaune, malgré mes demandes réitérées de rapatriement. Je tiens à protester contre ces assertions erronées par la voie de votre estimable journal. Dans les circonstances pénibles que le Sénégal traversait, j'ai cru de mon devoir de médecin de demander à rester jusqu'à la fin de l'épidémie. M. Chaudié a émis un avis très favorable à cette demande écrite, sous la réserve que mon état de santé me permit de continuer mes services dans la colonie. Quelques jours après, j'ai été frappé par la maladie ; la convalescence a été pénible, de sorte que le Conseil de Santé du Sénégal a décidé mon rapatriement. Telle est la vérité stricte.

D'autre part, je suis absolument décidé à ne me prêter à aucune interview sur la mission Voulet-Chanoine, ni sur l'enquête. Le gouvernement a tous les documents en main ; il est seul juge des renseignements qui peuvent être communiqués à la Presse.

Veuillez agréer, etc. Dr HENRIC, *ex-médecin da la mission de l'Afrique centrale, médecin de 1re classe des colonies* ».

Le Dr Henric est actuellement à Rennes dans sa famille.

# NÉCROLOGIE.

### 61 : 92

### M. le Dr Alfred LAMOUROUX (de Paris).

M. le Dr Alfred LAMOUROUX (de Paris), Conseiller municipal du Quartier des Halles et Conseiller général de la Seine, est mort la semaine dernière au Plessis-Piquet, où il était en villégiature et où, sur les conseils de son médecin, il se reposait depuis plusieurs mois. Il souffrait depuis longtemps, en effet, d'une maladie de cœur. M. Lamouroux était célibataire et laisse un frère et une sœur.

Né en 1840, il était l'un des plus anciens membres du Conseil municipal, où il fut envoyé pour la première fois aux élections d'octobre 1872. Depuis cette date, il siégea sans interruption dans cette assemblée. Aux dernières élections

de mai il fut élu, comme républicain, par 3,063 voix sur 4,905 votants, contre 1,229 voix obtenues par M. Paul Degouy, radical socialiste.

M. Lamouroux, qui appartenait dans le précédent Conseil au groupe des républicains municipaux, avait été élu par le Conseil municipal actuel Président de la deuxième Commission : Police, Domaines, Sapeurs-pompiers. Parisien

M. le Dr Lamouroux (Paris), *Conseiller Municipal*, [Commission du Vieux Paris].

de naissance, il a passionnément aimé Paris, et nul n'a plus que lui, en ces trente dernières années, contribué à son embellissement. Il fut l'inspirateur de la plupart des grands travaux qui ont transformé ce ventre de Paris, que sont les Halles. Mais il avait senti aussi le charme qui se dégage des vieilles pierres devant lesquelles s'écoula notre histoire et les leçons que ces témoins du passé peuvent inspirer. Aussi était-il un protecteur vigilant de ces souvenirs.

C'est lui qui eut l'idée de la si active Commission du « *Vieux Paris* », qui a déjà sauvé tant de monuments anciens. Il en était le vice-président et, à ce titre, il reçut, l'année dernière, la croix de la Légion d'honneur. M. Lamouroux avait écrit une série de rapports et d'études très documentés sur les Archives, sur la restauration de l'église Saint-Eustache, d'autres encore. Il avait été vice-président du Conseil municipal. Ses vingt-huit années de mandat en faisaient aujourd'hui le doyen.

Sa thèse de doctorat en Médecine est intitulée : *Essai critique sur le merveilleux en médecine* ; elle date de 1865 (Paris, 4°, 83 p.).

Ses obsèques ont été célébrées en l'église Saint-Eustache. M. le Président du Conseil municipal, M. le vice-président, et le Bureau du Conseil, conduisaient le deuil avec la famille du défunt. Parmi la nombreuse assistance, nous avons remarqué M. le préfet de la Seine, et son chef de cabinet ; MM. le préfet de police, et le secrétaire général de la préfecture de police, M. le président du Conseil général de la Seine et un grand nombre de conseillers généraux et municipaux ; le colonel et l'état-major de la légion de la garde républicaine ; M. le Dr Capitan, président de la Commission du Vieux-Paris, etc... Au cimetière du Père-Lachaise, où l'inhumation a eu lieu, des discours ont été prononcés par MM. Grébauval, au nom du Conseil municipal, Chérioux, au nom du Conseil général, M. le Dr Capitan et M. Richard, président du Comité républicain du quartier des Halles.

---

On annonce de Naples la mort de M. Marini, qui aurait découvert un procédé de momification des cadavres. — M. le Dr Stanislas Vitrey, pharmacien de première classe à Bourbonne-les-Bains. — M. le Dr Ludot, décédé à Sainte-Ménéhould, à l'âge de quarante-six ans. — M. le Dr Petit, maire de Longeau (Hante-Marne), président du Conseil d'arrondissement de Langres. — M. François Ruyssen, botaniste distingué et l'un des plus grands bienfaiteurs de l'Association des Alsaciens-Lorrains de Paris, décédé à Cannes, à l'âge de soixante-dix-ans. Il laisse plusieurs ouvrages remarquables, dont quelques-uns en collaboration avec M. Portes.

Un élève du Conservatoire, Frédéric Crimail, fils du chirurgien en chef de l'hôpital de Pontoise est mort des suites d'une laparotomie. Il avait eu l'an dernier son premier accessit d'harmonie et Lavignac fondait sur lui les plus grandes espérances. Il meurt juste trois mois après son jeune frère qui fut noyé à Sergy.

M. Honoré-Jean-Daniel Brun, fondé de pouvoirs de M. Burat, agent de change, frère de notre maître et ami, M. le Dr Brun, chirurgien des hôpitaux de Paris, professeur agrégé à la Faculté.

## PETITES INFORMATIONS

### Enseignement de la Médecine.

**Ecole supérieure de Pharmacie de Nancy.** — M. le Dr Bleicher, professeur d'Histoire naturelle médicale, est nommé directeur de l'École supérieure de Pharmacie de Nancy.

## Assistance publique & privée Hôpitaux, etc.

**Hôpital Pasteur à Paris.** — A l'occasion de l'inauguration des services de l'Hôpital Pasteur, les amis du Dr Martin, co-directeur, avec le Dr Roux, de cet établissement, viennent de lui offrir une jolie plaquette sur laquelle Auguste Patey a gravé le portrait de Mme Martin, née Buttura. Au revers, on voit la croix de la Légion d'honneur qu'ont value au Dr Martin sa science et son dévouement, et au-dessous une gracieuse gerbe de roses et de lauriers soulignant cette inscription : « Sérothérapie de la diphtérie. Au Dr Louis Martin, ses amis de l'Institut Pasteur. »

## Sociétés et Congrès.

**Société d'Hygiène de l'Enfance.**— Cette Société a choisi comme sujet de concours la question suivante. « *Du rachitisme : ses causes, ses effets immédiats et éloignés.* » Les mémoires inédits et écrits en français, allemand, anglais, italien ou espagnol, porteront une épigraphe reproduite sur une enveloppe cachetée contenant le nom de l'auteur. Ces mémoires, devenant la propriété de la Société, ne pourront être réclamés par leurs auteurs. Le concours sera clos le 31 décembre 1900. Adresser les mémoires, avant cette date, à M. le Dr Chassaing, président de la Société d'Hygiène de l'Enfance.

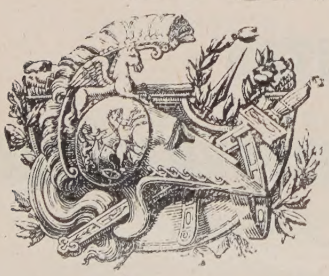

## Guerre, Marine et Colonies.

**Service de Santé militaire.** — *Armée active.* — Promotions au grade de médecin-inspecteur :M. Marvaud, médecin principal de 1re classe, directeur du Service de Santé du 17e corps d'armée, en remplacement de M. Driout, placé dans la Section de réserve. — M. Marvaud est nommé directeur du Service de Santé du 7e corps d'armée. — Au grade de médecin principal de 1re classe : M. Moine. — Au grade de médecin principal de 2e classe : M. Grivet. — Au grade de médecin-major de 1re classe : MM. Desprez, Baret, Salebert et Comte. — Au grade de médecin-major de 2e classe : MM. Vidal, Lesterlinl Vedrines, Mathieu, Colomb et Haury.

*Réserve.* — Nominations au grade de médecin principa, de 1re classe : M. Sommeillier, médecin principal de 1re classe de l'armée active, retraité. — Au grade de médecin-major de 2e classe : MM. François et Mornet, médecins-majors de 2e classe de l'armée active, démissionnaires. — Au grade de médecin aide-major de 2e classe : MM. les Drs Abeilhon, Ader, Arrivé, Atger, Banzet, Benoist,Bertucat, Bonin, Bouquet, Bremont, Bridoux, Burot, Canonne, Carpentier, Castaing, Cauvy, Chambrin, Champollion-Lanaute, Chauvin, Chevron, Clerc, Contal, Coriveaud, G.-C.-E. Coulomb, P.-A. Coulomb, Cousin, Coyola, Cunéo, Dechenne, Decloux, Delarras, Delisle,Desbiez, Desjardin, Desjars, Desvaulx, Dubois, Dumaine, Eloy, Escoube, Estourneau de Tersannes, Etienne, Fedou, Félix, Fournié, Frappier, Gauthier, Gayraud, Gentin, Gerard, Gille, Giry, Gosset, Goutal, Gouzy, Gruzu, Guillaumat, Guinard, Hardy, Harispe, Henrot, Herbet, Humbert, Iribarne, Jacquet, Jacquot, Jean. Kaler, Ladevèze, Lafon, Lamotte, Landry, Lazinier, Lemesle, Linget, Loisel, Lucas, Madru, Magron, Mareschal, Mazataud, Menu, Menusier, Meresse, Mesangeau, Mesley, Metreau, Moinard, Monel, Monier, Nalpasse, Naulleau, Ch.-G. Nicolas, J.-F. Nicolas, Nuel, Ogé, Olivry, Pailhon, Paquet, Paraire, Pareau. Pascal, Pavillard, Pédebidou, Perrin, Petit, Pineau, Pinsan, Pipet, Pons, Pouget, Prévost-Maisonnay, Quilaine, Rambaud, Raulin, Renaud, Reny, Rieu, Robilliard, Roux, Saffar, Sagot, Saintpierre, Salavert, Saumade, Savin, Schmitt, Senty, Spillmann, Thibault, Thil, Traverse, Véron, Vialle, Vignier, Vouzelle et Warin.

*Armée territoriale.* — Nominations au grade de médecin principal de 2e classe : M. Bablon, médecin principal de 2e classe de l'armée active, retraité. — Au grade de médecin-major de 1re classe : MM. Cassan, Desmons, de Villegente, Thouvenin, Vercoutre et Vidal, médecins-majors de 1re classe de l'armée active, retraités. — Au grade de médecin-major de 2e classe : MM. les Drs Chadefaux, Chantrel, Darcourt, Gervais de Rouville, Hirigoyen et Petit.

*Ecole de Médecine militaire du Val-de-Grâce.* — M. le médecin principal de 1re classe Richard, professeur à l'Ecole d'Application du Service de Santé militaire, est nommé sous-directeur de cette école et médecin-chef de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

**Service de Santé de la Marine.** — Promotions au grade de médecin principal: MM. Bourdon et Millou. — Au grade de médecin de 1re classe : MM. Aurégan et Hamon. — *Réserve.* Nominations au grade de médecin principal : M. le Dr Siciliano, médecin principal de la Marine, en retraite. — Au grade de médecin de 1re classe : M. le Dr Touren, médecin de 1re classe de la Marine, en retraite. — Au grade de médecin de 2e classe : M. leDr Ono, dit Biot, médecin de 2e classe de la Marine, en retraite. M. le Dr André, médecin de 2e classe de la Marine, démissionnaire. M. le médecin de 2e classe, A. J. Buffon, du cadre de Toulon, est

appelé à servir à la prévôté de Guérigny, en remplacement de M. le Dr André, démissionnaire. — Par décret présidentiel du 30 août, a été acceptée la démission de son grade offerte par M. André, médecin de deuxième classe de la Marine. Par décret de même date, M. André a été nommé au grade de médecin de deuxième classe dans la réserve de l'armée de mer.—M. le médecin de deuxième classe Letrosne, du cadre de Toulon, est désigné pour embarquer comme médecin convoyeur sur le vapeur affrété le *Marseille*, qui doit partir très prochainement à destination du corps expéditionnaire de Chine.

*École de Médecine navale de Toulon.* — Par arrêté ministériel en date du 6 septembre 1900, les médecins professeurs à l'Ecole d'application du port de Toulon peuvent, à titre exceptionnel, et sur la demande de l'inspecteur général du Service de Santé, être maintenus dans leurs fonctions pour une nouvelle période de 5 ans. — M. le médecin en chef Ségard est désigné pour occuper pendant cinq années les fonctions de Professeur de clinique médicale à l'Ecole d'application de Médecine de la Marine de Toulon. — Nomination au grade de médecin de 2e classe : M. Leclerc.

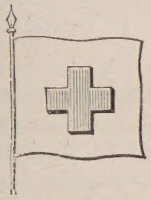

**Campagne de Chine.** — Parmi les dons faits pour le corps expéditionnaire de Chine à la Société française de Secours aux blessés militaires, l'un des plus importants est dû à la générosité d'un industriel de Paris. Il ne s'agit pas moins que d'un *hôpital complet de campagne* pour 50 blessés. Ce précieux envoi est parti, il y a quelques jours; il comprend 50 lits sommiers à lames d'acier avec toute leur literie, couvertures, draps, etc., et, en outre, deux tables d'opération Richelot-Levassort. Le but poursuivi par le donateur est de voir la France aussi bien dotée à ce point de vue que les nations qui se rencontreront avec elle en Extrême-Orient. On sait, en effet, que l'empereur d'Allemagne et la princesse de Galles ont envoyé en Chine des hôpitaux modèles, et celui que possèdera la France, bien que de moindre importance, ne le cèdera en rien aux autres pour la perfection du matériel.

Deux grands navires hôpitaux de la Croix-Rouge du Japon font le service entre le Japon et Takou, afin de recueillir les soldats blessés et malades, quelle que soit leur nationalité, et de les transporter à l'hôpital des Hiroshima.

**Campagne Anglo-Boer.** — Un médecin français, le Dr Couderc qui était attaché à l'ambulance française envoyée au Transvaal, vient d'arriver à Johannesburg. Il déclare qu'il abandonne définitivement les Boers, dont l'attitude, dit-il « l'a absolument dégoûté ». Il déclare que, pendant toute la guerre, il a travaillé dur, étant à peine nourri, et encore fallait-il qu'il fût toujours le premier à dire : « Merci ! ». M. le Dr Couderc annonce qu'en rentrant en France il va écrire un livre où il racontera ses aventures et où il fera en sorte que les Français voient la situation telle qu'elle est.

*Service médical anglais.* — Enfin lord Roberts a comparu devant la Commission d'enquête médicale et, dans sa déposition, qui a été fort longue, il s'est principalement attaché à montrer les difficultés avec lesquelles les transports ont été aux prises pendant toute la durée de la guerre. Il a déclaré que la tâche du Service médical avait été extraordinairement ardue, et que tout le monde, depuis les médecins jusqu'aux infirmiers, avait magnifiquement accompli son devoir.

## Médecine d'État et Hygiène.

**Hygiène de la Ville de Paris.** — *Statistique.* — Le service de la statistique municipale a compté pendant la 36e semaine, 797 décès, au lieu de 815 pendant la semaine précédente et de la moyenne 810. L'état sanitaire est donc satisfaisant. La fièvre typhoïde a causé 20 décès ; la variole, 57 ; la rougeole, 6 ; la scarlatine, 2 ; la coqueluche, 5 ; la diphthérie, 2. Il y a eu 9 suicides et 10 autres morts violentes. On a célébré à Paris 506 mariages. On a enregistré la naissance de 1,073 enfants vivants (541 garçons et 532 filles), dont 768 légitimes et 305 illégitimes. Parmi ces derniers, 29 ont été reconnus immédiatement.

**L'Asile des tuberculeux de Limoges.** — M. le Dr Gilbert Ballet, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris et médecin à l'hôpital Saint-Antoine, est en ce moment en villégiature en Limousin. Or, M. le Dr Ballet vient d'adresser à Mlle Noualhier, directrice de l'asile de tuberculeux, une lettre ouverte par laquelle il lui explique pourquoi il est partisan de la fermeture de l'établissement spécial que la généreuse directrice a ouvert en pleine ville. Tout en rendant hommage aux intentions de Mlle Noualhier, il prend respectueusement, mais très énergiquement, parti contre l'œuvre.

**Hygiène internationale.** — *Pélerinage en Italie.* — Le gouvernement italien vient de s'émouvoir d'une conséquence imprévue des pélerinages qu'attirent à Rome les grâces de l'année sainte. Aux pélerinages riches, en effet, se sont joints des pélerinages tout entiers composés de pauvres et de malades ; aussi les rues de Rome sont-elles emcombrées de mendiants et les hôpitaux remplis de malades, la plupart incurables, venus des villes de l'Italie et même de l'étranger. Pour obvier à un état de choses qui compromet l'état sanitaire ce Rome, le ministre de l'intérieur, M. Saracco, vient d'adresser une circulaire interdissant la formation de ces sortes de pèlerinages.

**Un bizarre cas de rage à Paris.** — Un jeune homme de vingt-sept ans se présentait récemment au commissariat de police du quartier du faubourg Montmartre et déclarait à M. Archer qu'il se croyait atteint de la rage. « J'ai été mordu il y a un mois par un chien, dit-il, et j'ai négligé de me faire soigner. Ce soir, pendant que j'étais au concert, je me suis senti une furieuse envie de me précipiter sur mes voisins et de les mordre. En même temps, j'éprouvais d'intolérables douleurs dans la tête. J'ai eu

néanmoins la force de raisonner, et je viens vous demander de me faire conduire dans une maison de santé. Je vous prie même de me mettre la camisole de force, car j'ai la conviction que je ne pourrai pas me contenir longtemps.» Le malheureux a été conduit à l'hôpital Necker dans une voiture des ambulances urbaines.

**Une Phtisique à Lourdes.** — La femme Mercereau, âgée de 28 ans, cabaretière à Froidfond (Vendée) était phtisique au dernier degré. On ne put la dissuader de faire partie du pélerinage de Vendée à Lourdes. Au retour, elle mourait à Saint-Mariens (Gironde). Le train ne s'arrêtant nulle part, le corps a été ramené directement à Challans, où le commissaire de police a fait les constatations d'usage. Le corps a été mis en bière et transporté ensuite à Froidfond pour y être inhumé.

**Le Lazaret de Mogador** (*Maroc*). — M. le Dr Raynaud, chef du Service de Santé à Alger, qui avait été envoyé à Mogador (Maroc) pour y installer un lazaret et un sanatorium, vient de terminer la mission qui lui avait été confiée. Le lazaret en question est situé sur une île à peu de distance de Mogador. Cet établissement avait été complètement abandonné depuis plusieurs années, de sorte qu'il a fallu le reconstituer de toutes pièces. Indépendamment de ce lazaret, l'île de Mogador possède également aujourd'hui un petit hôpital. Des mesures énergiques ont été prises pour la mise en quarantaine dans ce lazaret des nombreux pélerins qui reviennent chaque année de la Mecque.

**Fièvre jaune.**—*Bateaux venant du Sénégal.*— Le vapeur *Tanesi,* provenant du Sénégal, avec douze passagers, est arrivé en rade de Pauillac. Quatre personnes sont décédées au cours de la traversée : le second mécanicien, le 20 août, le premier chauffeur, le 22, le premier mécanicien, le 23 et le mousse qui servait de mécanicien, le 26 août. Depuis le 26, aucun décès ne s'est produit, et à l'arrivée, l'état sanitaire était bon, grâce aux mesures prises par le capitaine. Cet officier et son second ont prodigué leurs soins aux malades au risque de contracter eux-mêmes le terrible mal. Le steamer *Saint-Joseph*, venant de St-Louis et Dakar, est arrivé à Brest. Le capitaine est gravement malade, à bord, de la fièvre jaune. Au cours de la traversée et après le départ de Dakar, un mousse de seize ans et un novice de dix-sept ans sont décédés les 25 et 27 août de la fièvre jaune. Les corps ont été immergés. L'administration sanitaire a pris les mesures nécessaires pour empêcher les communications avec la terre. Le *Saint-Joseph* a été envoyé en quarantaine près de l'île Trébéron, où il existe un lazaret.

*Sénégal.* — Un commandant de la marine, à Dakar, vient de mourir de la fièvre jaune.

**La Médecine et les Cyclones.** — Les médecins sont d'avis qu'on fasse partir le plus tôt possible les habitants de Galveston ville détruite par un cyclone, aux Etats-Unis, et qu'on les installe provisoirement dans un campement en terre ferme, sous la protection des autorités militaires. L'Hôpital Sainte-Marie s'est écroulé.

**Une Centenaire.** — Mme veuve Delrue-Fauquembergue, dont, on s'en souvient, la centième année fut fêtée par tous les Armentiérois le 8 mai 1899, est morte dimanche dernier.

## Divers.

**Les Médecins et la Politique.** — Parmi les médecins, maires de communes de France, qui ont refusé d'assister au prochain banquet nationaliste du Conseil municipal de Paris, il faut citer, en outre de M. le Pr Augagneur (de Lyon) ; M. le Dr Crouzet, maire de Nimes ; M. le Dr Coulier, maire de Saint-Quentin ; M. le Dr Soula, maire de Pamiers (Ariège) ; M. le Dr Lande, maire de Bordeaux ; M. le Dr Flamand, maire de Montbéliard ; M. le Dr Marquet, maire de Rochechouart (Haute Vienne) ; M. le Dr Paul Laurens, maire de Nyons (Drôme), sénateur ; M. le Dr Langlais, maire de Pontivy ; etc., etc.

**Les Médecins hommes politiques.** — La Fédération parisienne du Parti ouvrier français (guesdistes) a tenu son Congrès annuel à Paris, salle Henri IV, sous la présidence du Dr Paul Lafargue, ancien député du Nord.

**Les Médecins candidats sénateurs.** — C'est le 16 septembre qu'a eu lieu l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Contancin, décédé. Il y avait plusieurs candidats, parmi lesquels un candidat radical, M. le Dr Guillon, conseiller général de Vouillé, qui n'a pas été élu.

**Duel d'un médecin.** — Aux Sables (Vendée), fin août, un médecin, notre ami M. le Dr Godet, a eu une rencontre près de la halte de Fougeré, entre la station de La Chaize-le-Vicomte et Bournezeau, avec M. F. Coupin, rédacteur au *Courrier de la Vendée*. A la quatrième reprise, M. Coupin a été atteint à l'avant-bras d'une plaie pénétrante de 3 centimètres de profondeur. Les deux médecins ont été d'avis que dans ces conditions le combat devait cesser, conformément aux décisions prises par les témoins.

**Distinctions honorifiques.** — Une médaille d'or et deux médailles d'argent viennent d'être décernées aux personnes ci-après désignées, pour le dévouement dont elles ont fait preuve au cours de maladies épidémiques : la première à Mme Lecoq (sœur Julie), religieuse de Saint-Vincent de Paul; les deux autres à Mmes Vanhem (sœur Saint-Raymond), de l'ordre des Augustines d'Arras, Guillet, religieuse de Saint-Thomas de Villeneuve, au Havre.

**Un Médecin sauveteur.** — La semaine dernière, un jeune homme de vingt-cinq ans se jeta à la Seine du haut du pont au Change. Déjà le courant l'entraînait, lorsqu'un passant, M. le Dr Cauchy, voyant le danger que courait le malheureux, se précipita à son secours et nageant vigoureusement réussit à l'atteindre et à le ramener sur la berge, vivant encore. Il a reçu des soins au poste de secours du quai de Gesvres.

**Les Médecins et les Philosophes.** — On a commémoré cette semaine au Père-Lachaise, sur la tombe du philosophe, et à la maison de la rue Monsieur-le-Prince, qu'il habita si longtemps, la mort d'Auguste Comte, le père du positivisme. Le cortège est allé visiter aussi les tombes du Dr Robinet et de Mme Clothilde de Vaux, où les Drs Bridges et Cancallon ont prononcé quelques paroles.

**Les Médecins et le Monde.** — On a béni récemment aux Eaux-Bonnes, dans les Basses-Pyrénées, le mariage de M. Charles Lefebvre, professeur au Conservatoire, avec Mlle Lucie LEUDET, fille du docteur LEUDET. Les guides des Eaux-Bonnes, dans leur costume si joliment pittoresque, et leurs femmes, dans leurs habits de fête, se tenaient à la porte de l'église et suivant une vieille coutume du pays, barraient le passage aux mariés pour leur faire acquitter la dîme, représentée sur un plateau d'argent, par des pièces d'or. Les autorités des Eaux-Bonnes avaient tenu, par leur présence, à assurer de leur sympathie le Dr LEUDET, doyen du corps médical de la station thermale. Reconnu entre autres : M. le maire des Eaux-Bonnes, MM. les Drs CAZAUX, DEVALZ, LERICHE, PALAS, PORTES.

**Les mésaventures d'un Médecin.** — Au mois de mai dernier, M. K..., d'Ivry, se présentait au milieu de la nuit chez un médecin de la même ville, M. le Dr Z...; Le docteur croyant être appelé d'urgence auprès de quelque malade venait ouvrir lui-même la porte et recevait en plein visage le contenu d'un vase rempli de vitriol que K..., avait apporté avec lui. K..., a comparu devant la cour d'assises de la Seine sous l'inculpation de tentative de meurtre le docteur, bien que très grièvement brûlé par les atteintes du liquide corrosif, — il a complètement perdu l'usage de l'œil droit — ayant néanmoins survécu à ses blessures. A l'audience, l'accusé a allégué pour sa défense qu'il avait depuis longtemps des doutes sur la fidélité de sa femme, que ses soupçons s'étaient portés sur le Dr Z..., et que, lorsqu'il eut acquis la certitude qu'ils étaient fondés, il n'avait pas hésité à se venger. Les débats ont, en effet, établi qu'à l'époque du crime des relations intimes existaient depuis un certain temps entre Mme K..., et le Dr Z.... Me Henri Robert a présenté la défense de l'accusé. Les jurés n'ont pas voulu se montrer plus sévères pour un mari trompé que pour les femmes délaissées qui jusqu'à ce jour avaient gardé le monopole du vitriol. Ils ont admis l'excuse légitime et K..., a été acquitté.

**Déplacements de médecins.** — M. le Dr M. NUSSINOFF est rendu à Interlaken. — M. le Dr LEVISTE est à Dax. — M. le Dr WEILL est à Aix-les-Bains. — M. le Dr MARC SÉE est à Territet. — M. le Dr BOUSQUET est à Narbonne. — M. le Dr PEYRON est à Versailles. — M. le Pr TERRIER est à Cannes.

# Variétés et Anecdotes.

### 613.81

### La Lutte contre l'Alcoolisme en Russie.

Les procédés les plus autoritaires sont mis en pratique en Russie, paraît-il dans la lutte contre l'alcoolisme. Cette lutte a pris en effet, dans ce pays, une importance extrême et a acquis, surtout en ces dernières années, toute la ferveur persécutrice, toute la frénésie d'une véritable croisade, comme on peut s'en convaincre en visitant l'exposition des « Comités officiels de tempérance » organisée au palais de l'Economie sociale par le comte Louis Skarzynski, à l'Exposition de 1900. La campagne entreprise contre l'abus des boissons meurtrières, est menée par de véritables Comités de salut public, bien différents des Sociétés de tempérance anglaises qui, elles, sont dues à l'initiative privée, et ne possèdent qu'une autorité toute morale et, en fait, presque nulle. Les Comités de tempérance russes, composés exclusivement de fonctionnaires, dépendent directement de l'Etat, qui leur prête main-forte en toute occasion, juridiquement, en leur accordant un droit de surveillance sur la vente des alcools ; pécuniairement en attribuant à chacun une subvention annuelle de 50,000 roubles, soit 133,000 francs. La Russie possède ainsi 45 Comités départementaux et 7 Comités de grandes villes, à l'action desquels coopèrent encore plus de 1.000 Sociétés particulières comprenant environ 25,000 adhérents, qui se chargent de propager la bonne doctrine, et 6,000 membres protecteurs, qui emploient leur fortune à créer des salles de conférences, des débits de thé, des maisons de refuge et des hôpitaux pour les alcooliques.

Les divers aspects de cette intéressante campagne contre l'intempérance sont mis en évidence, au palais de l'Economie sociale, comme nous l'avons déjà signalé (1), au moyen de photographies, de diagrammes, de plans, de tableaux et de modèles d'installations des divers Comités. Ce qu'on n'y trouve pas, et ce qui serait intéressant à connaître, cependant, c'est l'effectif probable de l'armée des ivrognes. On peut présumer, sans trop de médisance, qu'elle est considérable pour exiger de la partie adverse un tel déploiement de forces.

### 616.9

### Un Enfant attaqué par des Fourmis.

Un accident extraordinaire vient d'arriver à Villeneuve-la-Garenne. Une jeune femme de vingt-trois ans était venue passer quelques jours dans cette localité, chez des parents. Elle avait amené avec elle sa fille, un poupon de trois mois qu'elle allaite. Au cours d'une excursion faite avec ses parents et ses amis, la jeune mère, après avoir donné le sein à l'enfant, la déposa, enveloppée dans ses langes, près d'une meule de paille. L'enfant s'endormit et sa mère rejoignit le groupe de ses parents, à environ 150 mètres de la meule. Au bout de quelques instants, elle entendit des cris, et accourut vers la fillette. L'enfant était entièrement couverte de fourmis, qui avaient pénétré dans sa bouche, ses narines, ses oreilles et ses yeux, d'où coulait du sang. Des convulsions et des vomissements étant survenus, un médecin fut appelé en toute hâte.

### 614.43

### Assistance nationale aux Tuberculeux : le Sanatorium de « Outao », Portugal.

Le 6 juin 1900 à Outao, un ancien château, près la ville de Setabal au bord de l'Océan, la reine de Portugal, a inauguré le premier Sanatorium créé dans ce pays par l'assistance nationale et sous les auspices de la reine, c'est-à-dire par l'union de l'*intelligence* et *du cœur*. Ce sanatorium se distingue par sa situation, et la température et le climat du pays. La température est constante; il y a uniformité des

(1) Voir *Gaz. méd. de Paris*, 1900, n° 19, p. 219.

éléments. L'air est très oxygéné, grâce à l'abondance de l'Ozone, et excitant en raison de l'atmosphère océanique. Sa pureté est remarquable. Pour le moment on a établi seulement 38 lits, dont le nombre sera porté à 100. Avant d'être admis au Sanatorium, les malades sont isolés quelques jours pour l'observation et n'ont pas de communications avec les autres malades. Il existe une salle de gymnastique.

## LES LIVRES NOUVEAUX.

**Conférences pour l'Externat des Hôpitaux de Paris** (*Anatomie, Pathologie et Petite Chirurgie*); par J. Saulieu et A. Dubois.—1 vol. grand in 8° de 720 pages, illustré de 200 figures, publié en 15 fascicules, bi-mensuels. J.-B. Baillière et fils, 1900, Paris.

Le fascicule VI vient de paraître. Les questions suivantes y sont traitées :

Anatomie : Ligaments de l'articulation du genou, Artère poplitée et ses branches, Muscles de la région antérieure de la jambe, Triceps crural, Artères de la jambe, Calcanéum et astragale.

Pathologie : Entorse, Arthrite blennorragique, Phlegmatia alba dolens, Rhumatisme articulaire aigu franc, Varices du membre inférieur, Fractures compliquées, Sciatique, Varicelle. [A. P. S.]

**Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.**

A dater du 5 septembre 1900, par suite de l'ouverture de la section de ligne de Paray-le-Monial à Lamure-sur-Azergues, le train express 49, partant de Paris à 11 h. 05 du soir ne prend plus à Paris de voyageurs pour au-delà de Lyon dans toutes les directions.

Ces voyageurs seront admis dans le train express 59 passant par la ligne du Bourbonnais (*Viâ Moulins, Paray-le-Monial*) et quittant Paris à 10 h. 20 du soir.

En outre, et à partir de la même date, le train express 48 ne prendra plus de Marseille inclus à Chasse inclus de voyageurs pour Paris. Ces voyageurs seront admis dans le train express 58 passant par le Bourbonnais (*Viâ Paray-le-Monial, Moulins*).


## Institut de Bibliographie Scientifique

Paris.— 93, boulevard Saint-Germain, VI.—Paris.

IMPRIMERIE ET ÉDITIONS.

Appréciation extraite d'une Revue générale sur l'Exposition des Maisons d'Editions au Champ-de-Mars en 1900.

« Cette *société d'édition*, qui a acquis l'ancienne imprimerie Monnoyer (du Mans), continue dans ses impressions les traditions de cette maison, plusieurs fois centenaire, pour la perfection des labeurs, qui en ont fait de tout temps la réputation.

Ses livres médicaux sont à citer particulièrement. » — (*La Fonderie typographique, 1900*).


## Bulletin Bibliographique.


VIENT DE PARAITRE

**QUESTIONS D'INTERNAT**

**Listes des Questions d'Internat et d'Externat**

PUBLIÉES DANS LA PRESSE MÉDICALE

Par **Marcel BAUDOUIN.**

Vol. in-18, de plus de 200 pages.— Belle reliure souple.
Prix : 3 Francs.


## LISTE DES JOURNAUX

EDITÉS PAR

L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE

**PARIS**

*Gazette Médicale de Paris.* — Hebdomadaire illustré. — Directeur : M. le Dr Marcel Baudouin.

*Bibliographia Medica.* — Mensuel (3.500 fiches). — Directeurs : MM. les Prs Richet et Potain.

*Archives provinciales de Chirurgie.*
*Archives provinciales de Médecine.*
*Archives provinciales des Sciences.*
Mensuels. Directeur : M. Marcel Baudouin.

*Revue internationale de Pédagogie comparative.* — Mensuel. — Directeur : M. Auguste Mailloux.

*Archives Médicales de Toulouse.* — Mensuel. — Directeur : M. le Pr Jeannel.

*L'Ouest artistique et littéraire.* — Mensuel. — Rédacteur en chef : M. Herbinet.

**L'INSTITUT DE BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE imprime, en outre, les publications suivantes :**

*Bulletin de l'Académie internationale de Géographie botanique.*
*Bulletin de l'Association française de Botanique.*
*Le Monde des Plantes.*
Mensuels. Directeur : M. H. Léveillé.

*Le Journal des Avoués.*
*Le Journal des Huissiers.*
Mensuels. Rédacteur en chef : M. Duparcq. Administ. : MM. Marchal et Billard.

*Bulletin agricole du Maine.* Organe des Syndicats agricoles (6.000 exemplaires). — Mensuel.

*Le Salut de Dieu.* — Mensuel. — Gérant : M. E. Périer.

*Bulletin de la Société d'Horticulture de la Sarthe.*—Trimestriel.

*Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.* — Trimestriel.

Etc., etc., etc.

IMPRESSIONS RAPIDES EN TOUS GENRES :
**Revues et Volumes, etc.**


*Le Directeur-Gérant :* Marcel Baudouin.

Imprimerie de l'*Institut de Bibliographie* de Paris. — 560.